

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



UN - 1978

1978

COMMISSION



Distr.
GENERALE

A/C.5/33/108
18 décembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 70 et 100 de l'ordre du jour

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU
SERVICE DU DEVELOPPEMENT

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières du projet de
résolution A/C.2/33/L.39/Rev.2

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 61ème séance, le 13 décembre 1978, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/33/L.39/Rev.2, qui contient, dans les paragraphes 3, 6, 7 et 9, des recommandations entraînant des incidences financières.

Paragraphe 3 du dispositif : analyse interorganisations que devrait entreprendre le Secrétaire général de la Conférence

2. Aux termes du paragraphe 3 du dispositif, le Secrétaire général de la Conférence serait prié de soumettre à la quatrième session du Comité préparatoire, comme document de base pour l'examen du projet de programme d'action, un supplément à l'"Aperçu des activités des organes, des organismes et des programmes des Nations Unies", analysant les produits, les lacunes et/ou les chevauchements des activités des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, compte tenu des vues exprimées par le Comité du programme et de la coordination à sa dix-huitième session. Pour mener à bien l'analyse approfondie demandée dans ce paragraphe, il faudrait très rapidement faire appel à de nombreux spécialistes. Les besoins minimums sont estimés comme suit :

78-31953

/...

11 P.

Tableau 1

Traitements	1979	
	Dollars	Dollars
Consultants (5) (classe D-1) pendant quatre mois	91 400	
Chercheurs (2) (classe P-4/3) pendant quatre mois	25 600	117 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance		34 600
	Total	<u>151 600</u>

3. Il y a lieu toutefois de rappeler à ce propos que, dans sa résolution 32/209, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de réaliser des économies sur les montants approuvés au budget-programme de 1978-1979 au titre des services d'experts et de consultants. En outre, en application de cette même résolution, le Secrétaire général doit veiller à ne pas demander de ressources additionnelles pour cet objet de dépense pendant l'exercice en cours.

4. Etant donné qu'il faudrait aussi recruter des consultants pour appliquer le paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution, il est probable que les crédits ouverts au titre services d'experts et de consultants seraient entièrement utilisés. En conséquence, si l'Assemblée générale approuve les activités proposées au paragraphe 3 du dispositif, il n'y aurait pas d'économies pour couvrir le coût des services de consultants. Dans ces conditions, si l'Assemblée générale ne prend pas une nouvelle décision, le Secrétaire général de la Conférence ne pourrait pas avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour mener à bien les activités prévues au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution.

5. En outre, même si le montant estimatif des ressources nécessaires devenait disponible au début de 1979, il est peu probable que les travaux prévus au paragraphe 3 du dispositif puissent être achevés d'ici la quatrième session du Comité préparatoire.

6. Vu que la responsabilité de base des études interorganisations de ce type relève du mandat du Bureau de la planification et de la coordination des programmes du Département des affaires économiques et sociales internationales, le Secrétaire général de la Conférence a demandé l'aide du Département à cet égard. En conséquence, si l'étude devait être entreprise, elle serait réalisée sous la supervision du Sous-Secrétaire général à la planification et à la coordination des programmes, en consultation étroite avec le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale assurerait la direction d'ensemble des travaux.

Paragraphe 6 du dispositif : réunions du Comité préparatoire

7. Au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait, vu les délais limités et l'intérêt qu'il y aurait à parvenir à un accord aussi général que possible sur les questions de fond avant la réunion de la Conférence, que les moyens nécessaires devraient être mis à la disposition du Comité préparatoire s'il décidait de prolonger la durée des réunions déjà prévues.

8. Si l'Assemblée générale approuve le projet de résolution A/C.2/33/L.39/Rev.2, le Secrétaire général, comme suite à la décision figurant au paragraphe 6, devrait prendre les arrangements nécessaires pour la prolongation éventuelle des troisième et quatrième réunions du Comité préparatoire, actuellement prévues du 22 janvier au 2 février 1979 et du 7 au 18 mai 1979.

9. Au cas où l'Assemblée générale déciderait que les réunions du Comité préparatoire doivent être prolongées, les hypothèses ci-après ont été retenues pour estimer le coût additionnel des services de conférence :

- a) Chaque réunion serait prolongée de deux semaines;
- b) Les réunions se tiendraient au Siège de l'Organisation;
- c) Les langues de travail seraient l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe;
- d) Il n'y aurait pas à établir de documentation supplémentaire avant les réunions (sauf en chinois) en sus de celle qui est déjà prévue pour les réunions initiales;
- e) Le volume de la documentation à établir pendant les réunions augmenterait proportionnellement à la durée de prolongation de la réunion;
- f) Le volume de la documentation à établir après les réunions augmenterait de 30 pages.

10. Sur la base de ces hypothèses, une prolongation de deux semaines coûterait, pour chaque réunion, 110 900 dollars, se répartissant comme suit :

/...

Tableau 2

	1979		
	Dollars	Dollars	Dollars
<u>Services à assurer avant la réunion</u>			
Documentation (80 pages)			
Traduction/révision	3 700		
Dactylographie	1 000		4 700
<u>Services à assurer pendant la réunion</u>			
Documentation (60 pages)			
Traduction/révision	18 000		
Dactylographie	4 700	22 700	
Interprétation		51 200	
Personnel de conférence		600	
Services généraux		9 600	84 100
<u>Services à assurer après la réunion</u>			
Documentation (30 pages)			
Traduction/révision	7 400		
Dactylographie	1 900	9 300	
Reproduction et distribution		12 800	22 100
		<hr/>	<hr/>
			110 900
			<hr/> <hr/>

TOTAL GENERAL

110 900

Convocation d'une cinquième réunion du Comité préparatoire

11. Au cas où l'Assemblée générale déciderait que le Comité préparatoire doit tenir une cinquième réunion en 1979 au lieu de prolonger la durée des réunions déjà prévues, les hypothèses ci-après ont été retenues pour calculer le coût intégral de cette réunion :

- a) La réunion aurait lieu à New York;
- b) Elle durerait deux semaines;
- c) Les langues de travail seraient l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe;
- d) Il n'y aurait pas de séances simultanées.

/...

Tableau 3

	1979		
	Dollars	Dollars	Dollars
<u>Services à assurer avant la réunion</u>			
Documentation (175 pages)			
Traduction/révision	47 100		
Dactylographie	12 100		59 200
<u>Services à assurer pendant la réunion</u>			
Documentation (60 pages)			
Traduction/révision	16 000		
Dactylographie	4 200	20 200	
Interprétation		51 200	
Personnel de conférence		600	
Services généraux		9 600	81 600
<u>Services à assurer après la réunion</u>			
Documentation (30 pages)			
Traduction/révision	7 400		
Dactylographie	1 900		9 300
Reproduction et distribution			12 800
Frais de voyage du personnel des services linguistiques			43 400
			<u>206 300</u>
		TOTAL GENERAL	<u>206 300</u>

12. L'Assemblée générale voudra sans doute prendre en considération le fait que, si elle autorise le Comité préparatoire à prolonger la durée des réunions déjà prévues ou à tenir une nouvelle réunion, les services nécessaires ne pourraient être assurés qu'en modifiant les dates des réunions d'autres organes. Elle devrait alors choisir l'organe ou les organes dont des réunions sont actuellement prévues au calendrier des conférences et qui devraient se réunir à des dates différentes.

Paragraphe 7 du dispositif : poursuite des préparatifs de la Conférence sur les plans national, régional et interrégional

13. Aux termes du paragraphe 7 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de veiller à ce que les mesures nécessaires, y compris les dispositions financières, soient prises pour la poursuite des préparatifs de la Conférence sur les plans national, régional et interrégional.

/...

14. A la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, dans le document A/C.5/32/39, le Secrétaire général a demandé des fonds pour financer les services consultatifs nécessaires pour préparer la Conférence au niveau national en 1978. Il estimait alors que 100 mois de travail de conseillers techniques seraient nécessaires en 1978, moyennant un coût de 660 000 dollars. En examinant cette estimation, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a douté que les 100 mois de travail puissent être utilisés durant la période considérée (janvier-août 1978) et a recommandé une réduction de 110 000 dollars, qui a eu pour effet de ramener le nombre de mois de travail disponibles en 1978 à 83 environ.

15. Lors du débat sur cette question à la Cinquième Commission, certaines délégations ont appuyé les recommandations du Comité consultatif, étant entendu que, si les prévisions du Secrétaire général quant au nombre de mois de travail nécessaires se révélaient exactes, le Comité accueillerait favorablement une demande de crédits additionnels au titre des dépenses imprévues et extraordinaires. Le Président du Comité consultatif a précisé que cette demande pourrait figurer dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme.

16. Le 4 mai 1978, le Conseil économique et social a approuvé la résolution E/1978/4 dans laquelle il a noté l'insuffisance des fonds disponibles pour financer les services de conseillers techniques et a considéré qu'il était essentiel que des fonds suffisants soient mis à la disposition de la Conférence pour permettre au secrétariat de répondre aux demandes d'assistance présentées par les pays en développement pour l'élaboration des documents nationaux.

17. A l'époque, le Conseil était saisi d'un état des incidences du projet de résolution E/1978/C.1/L.1 sur le budget-programme (document E/1978/C.1/L.3), où le Secrétaire général prévoyait de demander un crédit additionnel de 640 000 dollars, correspondant à 97 mois de travail en sus des 83 mois de travail précédemment approuvés. La position du Secrétaire général, compte tenu des discussions de la Cinquième Commission lors de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, était définie comme suit dans le paragraphe 7 de ce document :

"L'adoption du projet de résolution par le Conseil économique et social serait interprétée par le Secrétaire général comme l'autorisant à engager les dépenses ci-dessus. Il les couvrirait tout d'abord en virant des fonds d'autres postes du budget de la Conférence, mais il se réserverait le droit, s'il se trouvait dans l'impossibilité de couvrir la totalité des dépenses dans les limites du budget de la Conférence, de demander à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits additionnels conformément aux procédures établies."

18. Conformément à cette interprétation, le Secrétaire général a pris les dispositions voulues pour fournir aux pays en développement les services consultatifs techniques nécessaires. Les 83 mois de travail approuvés pour 1978 à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale ont maintenant été complètement utilisés; en outre, conformément aux dispositions de la résolution 1978/4 du Conseil économique et social telle qu'elle a été interprétée par le Secrétaire général, à la

/...

fin du mois d'octobre, des dépenses correspondant à 88 mois de travail de conseillers techniques avaient été engagées. De plus, le secrétariat de la Conférence s'attend à recevoir des demandes tardives d'assistance représentant neuf mois de travail supplémentaires, ce qui portera le total à 180 mois.

19. En conséquence, sur la base des mêmes estimations que celles qui ont été présentées au Conseil économique et social dans le document E/1978/C.1/L.3, le Secrétaire général demande un crédit additionnel de 640 000 dollars pour les 97 mois de travail supplémentaires nécessaires. Sur ce total de 97 mois, 91 (représentant un coût d'environ 600 000 dollars) seront nécessaires en 1978 et six (représentant environ 40 000 dollars) en 1979.

Activités régionales

20. En ce qui concerne les dispositions du paragraphe 7 du projet de résolution relatives à la poursuite des préparatifs de la Conférence sur les plans national, régional et interrégional, le Secrétaire général de la Conférence estime qu'il conviendrait de maintenir jusqu'à la fin de septembre 1979 le renforcement des effectifs des groupes de la science et de la technique des commissions régionales. Ceci permettrait, avant la Conférence, de continuer à coordonner les efforts nationaux - cette coordination constituant un aspect essentiel des travaux préparatoires - et, après la Conférence, de poursuivre pendant environ un mois des efforts soutenus en vue de la mise en oeuvre des décisions intéressant les commissions régionales. Le Secrétaire général propose donc que les postes de conseiller régional, de coordonnateur régional, et d'agents locaux, soient maintenus du 1er janvier 1979 au 30 septembre 1979 à la CESAP, à la CEPAL et à la CEAO. A la CEA, vu l'étendue de la zone géographique à couvrir et le nombre de pays intéressés, il faudrait maintenir deux conseillers régionaux, l'un pour les pays d'expression française et l'autre pour les pays d'expression anglaise. Les crédits à prévoir pour les frais de voyage seraient les mêmes qu'en 1978. Pour toutes ces activités, le Secrétaire général pense qu'un crédit additionnel de 432 700 dollars serait nécessaire.

Tableau 4

BESOINS EN PERSONNEL pour 1979

Caté- gorie	Fonctions	Nombre de fonctionnaires					Mois de travail
		CESAP	CEPAL	CEA	CEAO	Total	
L-6	Conseillers régionaux	1	1	2	1	5	45
P-4	Renforcement des groupes de la science et de la technique des commissions régionales de façon à leur permettre de participer effectivement aux préparatifs de la Conférence	1	1	1	1	4	36
Agent local	Services de secrétariat	1	1	1	1	4	36

/...

Tableau 4 (suite)

Personnel temporaire

	<u>Traitements</u>	<u>Dépenses communes de personnel</u>	<u>Coût total</u>
	Dollars	Dollars	Dollars
CESAP	51 750	21 200	72 950
CEPAL	59 325	23 725	83 050
CEA	95 100	38 050	133 150
CEAO	67 575	20 275	87 850
	<u>273 750</u>	<u>103 250</u>	<u>377 000</u>

Frais de voyage et indemnité de subsistance des administrateurs et des conseillers régionaux

CEE	7 700
CESAP	16 300
CEPAL	7 700
CEA	16 300
CEAO	7 700
	<u>55 700</u>
TOTAL GENERAL	<u>432 700</u>

Activités interrégionales

21. Le Secrétaire général prévoit que des experts gouvernementaux devront tenir des consultations interrégionales à propos des points les plus importants du programme d'action. Ces consultations auraient lieu entre les troisième et quatrième réunions du Comité préparatoire. Il s'agirait de quatre réunions qui se tiendraient à New York et s'occuperaient plus spécialement des questions soulevées à la troisième réunion du Comité préparatoire. Chaque réunion durerait cinq jours et 12 experts gouvernementaux y participeraient. Les dépenses au titre des frais de voyage et des indemnités de subsistance des participants aux quatre réunions sont estimées à 120 000 dollars.

/...

22. Compte tenu des restrictions qui lui sont imposées par la résolution 32/209 et qui sont mentionnées au paragraphe 3 du présent document, le Secrétaire général ne peut toutefois demander un crédit additionnel à cette fin; il ne pense pas non plus pouvoir réaliser d'économies sur les crédits déjà ouverts au titre des services d'experts et de consultants qui lui permettent de couvrir les coûts estimatifs prévus. En conséquence, comme il est indiqué au paragraphe 4 du présent état, si l'Assemblée générale ne prend pas une nouvelle décision, le Secrétaire général de la Conférence ne pourra pas avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour mener à bien les activités susmentionnées.

23. Le coût intégral des services de conférence a été calculé d'après les hypothèses suivantes :

- a) Les réunions dureraient cinq jours;
- b) Elles se tiendraient au Siège de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Les langues de travail seraient l'anglais, l'espagnol et le français;
- d) Il n'y aurait pas de séances simultanées.

Tableau 5

	1979		
	Dollars	Dollars	Dollars
<u>Services à assurer avant les réunions</u>			
Documentation (20 pages)			
Traduction/révision	2 200		
Dactylographie	600		2 800
<u>Services à assurer pendant les réunions</u>			
Documentation (10 pages)			
Traduction/révision	2 200		
Dactylographie	600	2 800	
Interprétation		11 600	
Personnel de conférence		400	
Services généraux		5 800	20 600
<u>Services à assurer après les réunions</u>			
Documentation (10 pages)			
Traduction/révision	1 400		
Dactylographie	400	1 800	
Reproduction et distribution		3 800	5 600
Frais de voyage du personnel des services linguistiques			15 400
			<u>44 400</u>
			<u>44 400</u>
			/...

24. L'expérience acquise à l'occasion d'autres grandes conférences a montré qu'un certain nombre de travaux d'organisation et de travaux techniques préliminaires doivent être exécutés avant que ne commencent les travaux de fond proprement dits. Pour éviter d'avoir à consacrer à ces travaux préliminaires une partie du temps limité alloué à la Conférence, le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale approuve deux sessions préparatoires, qui auraient lieu immédiatement avant la Conférence.

25. Chacune de ces sessions ne réunirait qu'une petite fraction de l'ensemble des participants à la Conférence proprement dite. Seuls certains fonctionnaires du secrétariat de la Conférence et des divers départements assurant le service de la conférence devraient se rendre à l'avance au lieu de réunion.

26. Jusqu'à présent, le Secrétaire général n'a inclus dans aucun des états d'incidences financières qu'il a présentés le coût estimatif d'activités préalables à une conférence. Toutefois, du fait que seuls des services d'interprétation, à l'exclusion de tout autre service de conférence, seraient nécessaires pour la session préalable de deux jours consacrée à l'organisation de la Conférence, le coût en serait limité à 7 400 dollars, représentant les traitements de 20 interprètes pour deux jours, dans les langues suivantes : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

27. Quant à la session préalable consacrée aux questions techniques, son coût est estimé à 75 000 dollars, sur la base des hypothèses suivantes pour ce qui est des services de conférence nécessaires :

- a) La session durerait cinq jours;
- b) Elle se tiendrait au Siège, à moins qu'elle ne soit invitée à se réunir ailleurs, conformément aux dispositions de la résolution 31/140 de l'Assemblée générale;
- c) Les langues de travail seraient l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français;
- d) Il n'y aurait pas de séances simultanées;
- e) Il n'y aurait pas à établir de documentation avant la session.

28. Le coût des services de conférence se répartirait comme suit :

